

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions

Mont-Saint-Guibert, Belgique, le 03 août 2023 à 07h00 CEST – [BIOSENIC](#) (Euronext Bruxelles et Paris: BIOS), société innovante avec pour objectif de répondre à d'importants besoins médicaux non satisfaits dans le domaine de l'immunité innée, l'inflammation et la réparation des organes/fonctions, annonce aujourd'hui une augmentation du nombre total de droits de vote et d'actions suite à l'émission de nouvelles actions dans le cadre de la conversion d'obligations convertibles. Les informations suivantes sont publiées conformément à l'article 15 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la déclaration des participations importantes des émetteurs, dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Montant total du capital social le 02 juillet 2023	34 050 669 EUR
Nombre total d'actions assorties de droits de vote le 02 juillet 2023	127 133 857
Nombre total d'actions nouvelles émises entre le 03 juillet 2023 et le 01 août 2023	4 380 951

Montant total du capital social le 01 août 2023	34 300 669 EUR
Nombre total d'actions assorties de droits de vote le 01 août 2023	131 514 808
Nombre total de droits de vote (dénominateur) le 01 août 2023	131 514 808
Nombre total de bons de souscription attribués	1 197 554
Nombre total d'obligations convertibles existantes	838
Nombre total d'engagements d'obligations convertibles restants	18
Nombre total d'actions assorties de droits de vote qui pourraient être émises suite à l'exercice des bons de souscription attribués, des engagements d'obligations convertibles restants et la conversion des obligations convertibles	58 860 317 ⁽¹⁾

(1)

- 1 197 554 actions pourraient être émises si tous les 1 197 554 bons de souscriptions attribués sont exercés.
- 285 714 actions pourraient être émises si les 800 obligations convertibles existantes, émis dans le cadre du placement privé du 6 mai 2020, sont toutes converties en actions sur la base du prix de conversion prédéterminé de 7,00 EUR.
- 57 377 049 actions pourraient être émises suite à l'exercice et la conversion en actions des 18 engagements d'obligations convertibles restants et des 38 obligations convertibles en circulation du programme ABO signé le 30 mai 2022. La conversion est basée sur un prix de conversion de 0,0494 EUR (95% du cours pondéré des volumes des actions de BioSenic le 31 juillet 2023).

A propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie de premier plan spécialisée dans le développement d'actifs cliniques issus de : (i) la plateforme de thérapie cellulaire allogénique ALLOB et (ii) la plateforme de TriOxyde d'Arsenic (TOA). Les principales indications ciblées par ces plateformes comprennent la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD), le lupus érythémateux systémique (LES), la sclérose systémique (SSc) et les fractures tibiales à haut risque. A la suite de la fusion réalisée en octobre 2022, BioSenic combine le positionnement stratégique et les forces des sociétés Medsenic et Bone Therapeutics. La fusion permet également à Biosenica d'intégrer à sa plateforme de thérapie cellulaire innovante et à sa forte propriété intellectuelle pour la protection de la réparation tissulaire, un arsenal entièrement nouveau de formulations anti-inflammatoires et anti-auto-immunes variées, utilisant les propriétés immunomodulatrices du TOA.

BioSenic est basée au sein du parc scientifique de Louvain-la-Neuve à Mont-Saint-Guibert, en Belgique. Plus d'informations sont disponibles sur le site de la Société : <http://www.biosenic.com>.

A propos de la technologie de BioSenic

La technologie de BioSenic repose actuellement sur deux plates-formes principales :

- 1) *La plateforme de trioxyde d'arsenic (ATO) développée par Medsenic. Les propriétés immunomodulatrices de l'ATO ont démontré un double effet de fondamental sur les cellules du système immunitaire. Le premier de ces deux effets implique l'augmentation du stress oxydatif cellulaire dans les cellules B, les T ou dans d'autres cellules activées du système immunitaire inné/adaptatif, jusqu'au déclenchement du programme de mort cellulaire (apoptose) et l'élimination de ces cellules. Le second effet consiste en une puissante propriété immunomodulatrice de plusieurs cytokines pro-inflammatoires impliquées dans des voies cellulaires inflammatoires ou auto-immunes, avec un retour à l'homéostasie. Ce double effet peut être appliqué directement en onco-immunologie pour le traitement de la forme chronique et établie de la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD). La GvHD est une des complications les plus courantes et les plus importantes sur le plan clinique qui affecte la survie à long terme des greffes de cellules souches hématopoïétiques allogéniques nécessaire dans le traitement de certaines leucémies myéloïdes (allo-HSCT). La GvHD est principalement médiée par les cellules immunitaires transplantées et peut entraîner des lésions graves et irréversibles au niveau de différents organes. Medsenic a mené avec succès un essai clinique de Phase II avec sa formulation intraveineuse, ayant le statut de médicament orphelin auprès de la FDA et de l'EMA. La société prépare actuellement une étude internationale de confirmation de Phase III utilisant une nouvelle formulation orale (OTOA) dont la propriété intellectuelle est protégée. Une autre cible de BioSenic, à l'aide de cette même formulation orale, les formes modérées à sévères du lupus érythémateux systémique (LES). L'ATO a montré une bonne sécurité et une efficacité clinique significative sur plusieurs organes affectés (peau, muqueuses et tractus gastro-intestinal) dans une étude précoce de Phase IIa. Le portefeuille clinique de BioSenic inclut enfin la sclérose systémique. Les études précliniques sur des modèles animaux pertinents ont montré des résultats positifs, apportant de bonnes raisons de lancer un protocole clinique de Phase II. Cette maladie grave affecte gravement la peau, les poumons et la vascularisation, et il n'existe pas de traitement efficace à l'heure actuelle.*
- 2) *La plateforme de thérapie cellulaire et génique allogénique, primitivement développée par Bone Therapeutics, qui utilise des cellules souches mésenchymateuses (CSM) différenciées, issues de la moelle osseuse, pouvant être stockées au point d'utilisation dans les hôpitaux. Son médicament expérimental en cours d'évaluation, ALLOB, constitue une approche unique et exclusive de la réparation des organes, et plus spécifiquement de la régénération osseuse, capable de transformer des cellules stromales indifférenciées provenant de donneurs sains en cellules formatrices d'os, sur le site de la lésion. Ces cellules sont produites via un procédé de fabrication évolutif exclusif à BioSenic. A la suite de l'approbation par le CTA (Clinical Trial Application) de sa demande d'essai clinique en Europe, la société a initié le recrutement des patients pour son essai clinique de Phase IIb devant évaluer ALLOB chez des patients souffrant de fractures tibiales difficiles, en utilisant son processus de production optimisé. ALLOB a été l'objet d'une étude clinique en Phase IIb randomisée, en double aveugle et contrôlée par placebo chez des patients souffrant de fractures du tibia à haut risque, après une première étude de sécurité et d'efficacité (Phase I/2a) réussie sur des os longs fracturés, avec un retard de consolidation. En juin 2023, BioSenic a décidé de suspendre son essai interventionnel sur la guérison des fractures à l'aide d'ALLOB, suite aux résultats négatifs obtenus pour le critère principal de l'essai clinique exploratoire de phase IIb avec ALLOB, qui se concentrait sur l'innocuité et l'efficacité du calendrier de traitement (choix entre un traitement précoce ou tardif).*

En outre, BioSenic travaille sur un viscosupplément de nouvelle génération, amélioré, JTA, contre l'arthrose du genou, combinaison unique de protéines plasmatiques de mammifère, d'un dérivé d'acide hyaluronique (un composant naturel du liquide synovial dans le genou) et d'un troisième composant actif. JTA ou certains dérivés visent à fournir une lubrification et une protection supplémentaires au cartilage de l'articulation arthritique et à soulager la douleur arthrosique (OA) et l'inflammation. En mars 2023, après l'identification clinique de différents sous-types d'arthrose, BioSenic a livré une nouvelle analyse post-hoc de son essai de phase III sur l'arthrose du genou, démontrant une action positive de JTA-004 sur la sous-population de patients la plus sévèrement touchée. Cette nouvelle analyse post-hoc modifie radicalement le profil thérapeutique des composants combinés et permet de mieux cibler les patients dans les activités cliniques futures. La société, qui n'a pas l'intention d'allouer des ressources de R&D pour soutenir le développement clinique de JTA-004, concentrera ses activités de R&D et cliniques sur le développement de plateforme auto-immune (ATO/OATO).

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Pr. François Rieger, PhD, Directeur général
Tel: +33 (0)671 73 31 59
investorrelations@biosenic.com

Pour les demandes de renseignements des médias internationaux :

IB Communications

Neil Hunter / Michelle Boxall
Tel: +44 (0)20 8943 4685
neil.hunter@ibcomms.agency / michelle@ibcomms.agency

Pour les demandes de renseignements concernant les investisseurs français et belges :

Seitosei Actifin

Ghislaine Gasparetto
Tel: +33 (0)1 56 88 11 22
ggasparetto@actifin.fr

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs sont exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.